

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Commission de la Défense

Procès-verbal de la réunion du 22 juillet 2024

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions jointes suivantes :
 - 11 décembre 2023
 - 22 avril 2024
 - 20 juin 2024
 - 30 juin 2024
2. Echange de vues avec le Premier ministre sur la signature de l'accord bilatéral de sécurité avec l'Ukraine (demande LSAP)
3. Examen du tableau contenant la proposition de classement des documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux
 - *Ce point concerne exclusivement les membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région*
4. Divers

*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Gilles Baum, Mme Liz Braz, M. Sven Clement, M. Yves Cruchten, M. Emile Eicher, M. Franz Fayot, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, M. Fred Keup, M. Laurent Mosar, M. Laurent Zeimet, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. Guy Arendt, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. André Bauler, Mme Taina Bofferding, Mme Liz Braz, M. Alex Donnersbach, M. Emile Eicher, M. Félix Eischen, M. Georges Engel, M. Fernand Etgen, M. Marc Goergen, M. Tom Weidig, membres de la Commission de la Défense

M. Luc Frieden, Premier ministre

M. Charles Goerens, M. Fernand Kartheiser, Mme Tilly Metz, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membres du Parlement européen

M. Maurice Bauer, remplaçant Mme Diane Adehm
Mme Djuna Bernard, remplaçant Mme Sam Tanson

Mme Corinne Cahen, remplaçant M. Patrick Goldschmidt
M. Fred Keup, remplaçant Mme Alexandra Schoos

Mme Kim Miranda, M. Yves Carl, Mme Tania Tennina, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Patrick Goldschmidt, Mme Paulette Lenert, Mme Lydie Polfer, Mme Alexandra Schoos, M. Meris Sehovic, Mme Sam Tanson, Mme Joëlle Welfring, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. David Wagner, observateur délégué

Mme Diane Adehm, Mme Simone Beissel, Mme Sam Tanson, membres de la Commission de la Défense

M. Marc Baum, observateur délégué

M. Marc Angel, M. Christophe Hansen, membres du Parlement européen

Mme Danielle Wolter, Mme Elisabeth Funk, Mme Marianne Weycker, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. Gusty Graas, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

*

1. **Approbation des projets de procès-verbal des réunions jointes suivantes:**
 - 11 décembre 2023
 - 22 avril 2024
 - 20 juin 2024
 - 30 juin 2024

La Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région et la Commission de la Défense approuvent les projets de procès-verbal des réunions jointes.

2. **Echange de vues avec le Premier ministre sur la signature de l'accord bilatéral de sécurité avec l'Ukraine (demande LSAP)**

Le Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région, Monsieur Gusty Graas (du groupe politique DP) ouvre l'échange de vues.

Monsieur Yves Cruchten (du groupe politique LSAP) remercie le Président d'avoir donné suite à sa demande et mentionne le sommet de l'OTAN, sur lequel il souhaite davantage d'informations.

Concernant l'accord avec l'Ukraine, le député souhaiterait avoir accès à ce document. De plus, il explique avoir lu dans le *Luxemburger Wort* que cet accord ne devait pas passer par une loi à la Chambre des Députés pour être ratifié. Or, la Constitution dispose que tous les traités doivent être adoptés par une loi de la Chambre des Députés pour entrer en vigueur. Monsieur Yves Cruchten souhaite connaître la différence entre cet accord et d'autres documents, notamment au regard de la Constitution.

Le Premier ministre, Monsieur Luc Frieden (CSV) présente l'accord avec l'Ukraine, créé par une déclaration du G7 en juillet 2023, selon lequel les pays signataires devraient conclure des accords de sécurité bilatéraux avec l'Ukraine. De nombreux pays en ont conclu qu'ils allaient établir un accord bilatéral de sécurité et de soutien avec l'Ukraine.

En tout, 24 pays ont établi un tel accord. Le Premier ministre affirme que cet accord est avant tout une déclaration politique d'une grande importance pour l'Ukraine car elle montre qu'elle a un grand soutien qui l'aident à atteindre son objectif, à savoir son indépendance et sa souveraineté. Selon le Premier ministre, l'Ukraine et le Luxembourg sont conscients que cet accord ne sauvera pas l'Ukraine, mais il est important pour les Ukrainiens de montrer qu'ils ont une grande alliance à leur côté. Ils ont également insisté afin de signer l'accord dès que possible.

Pour répondre à la question de Monsieur Yves Cruchten, il s'agit là d'un accord politique. Il est correct que tout contrat international doit passer par le Parlement, mais comme ce n'est pas un contrat malgré son nom anglais « agreement », aucune obligation juridiquement contraignante n'en découle. Le Premier ministre précise que les autres pays ne l'ont pas fait adopter par leurs parlements non plus. Il dit s'être posé la même question que le député.

Le Premier ministre ajoute qu'il peut bien évidemment donner un exemplaire du texte de l'accord à Monsieur Yves Cruchten, et précise qu'il ne s'agit pas d'un accord secret.

L'accord traite de l'aide militaire. Les Ukrainiens auraient aimé un engagement de 10 ans, où l'engagement financier pour les dix prochaines années aurait été écrit dans l'accord. La partie luxembourgeoise leur aurait dit que c'était hors de question, car il n'est pas possible de savoir ce qu'il se passera dans les dix prochaines années, et c'est un élément juridiquement contraignant. Les termes employés sont donc : « *Luxembourg will continue with the same dynamics to provide military assistance to support Ukraine for duration of this agreement subject to parliamentary approval* »¹.

Le Premier ministre précise vouloir emmener l'accord chaque année à la Chambre des Députés, car personne ne sait comment la situation évoluera. Si d'autres pays ont indiqué combien ils donneront à l'Ukraine dans les années à venir, la partie luxembourgeoise estimait qu'à ce stade cela irait trop loin, même si elle est d'avis qu'il faut les soutenir autant que possible.

Ensuite, il est écrit dans l'accord que le Luxembourg est d'avis que l'Ukraine appartient à la famille européenne et que son chemin doit conduire en direction de l'OTAN et de l'Union européenne. Il est écrit que le Luxembourg accorde de l'assistance militaire ; cela vise également les missions militaires internationales, comme celle de l'UE, ou les contributions individuelles apportées dans les coalitions, comme dans le domaine de la cybersécurité. Il est également écrit que les services secrets luxembourgeois et ukrainiens doivent coopérer dans la mesure du possible, et que le Luxembourg les aidera à protéger leurs infrastructures critiques.

¹ <https://www.president.gov.ua/en/news/ugoda-pro-spivrobotnictvo-u-sferi-bezpeki-ta-dovgostrokovu-p-92057>

Le Premier ministre conclut que l'accord n'en est pas un avec des obligations concrètes pour le Luxembourg. C'est une déclaration d'intention, un accord politique. De nombreux autres pays amis et voisins du Luxembourg ont signé un accord similaire. La différence de celui signé par le Luxembourg est qu'il n'est pas précis dans le domaine militaire, car le Grand-Duché ne possède pas les équipements que les autres pays peuvent donner.

Le Président de la Commission, Monsieur Gusty Graas (du groupe politique DP), remercie le Premier ministre pour ses explications sur un accord qui n'est pas négligeable. Selon lui, il est important que le Luxembourg fasse signe à l'Ukraine pour lui montrer son soutien.

Monsieur Franz Fayot (du groupe politique LSAP) évoque des conférences antérieures qui ont eu lieu avec l'Ukraine, notamment sur sa reconstruction. Une demande de l'Ukraine était d'identifier des projets concrets, dans le domaine économique, de la digitalisation, et de la cybersécurité, où travailler ensemble. Le député estime que si on ne chiffre pas dans le domaine militaire ou que l'on ne s'engage pas fermement, il y a sûrement des domaines où il est logique de collaborer. Il demande notamment ce que les autres pays font en matière de cybersécurité. Le Premier ministre avait dit que le Luxembourg était moins précis dans l'accord que d'autres pays qui passent peut-être par leur parlement dans le cas où il s'agirait d'un traité.

Le député souhaite savoir où le Luxembourg et l'Ukraine en sont dans le « fine tuning » et les projets sur lesquels ils aimeraient travailler ensemble, dans le domaine militaire mais aussi économique. Il mentionne Arcelor Mittal qui joue un grand rôle à Kryvyi Rih, et d'autres domaines de coopération potentielle comme la digitalisation. Il demande si le Premier ministre peut leur fournir des informations supplémentaires.

Le Premier ministre, explique qu'en ce moment pour l'Ukraine seulement deux choses sont importantes, ce que le président Zelensky a souligné lors de l'entrevue avec les deux ministères des Affaires étrangères respectifs. Ce sont la défense antiaérienne et les munitions. Le président ukrainien demande plus de batteries anti-missiles, chose que le Luxembourg ne possède pas et dont les pays qui en possèdent ont besoin pour eux-mêmes. Il mentionne l'initiative tchèque que le Luxembourg soutient. Il ajoute qu'il y a d'autres domaines où courent d'autres projets, mais il ne les connaît pas tous en détails.

Le focus de la reconstruction est pour le moment basé sur la théorie et non la pratique. Il y a quelques projets que Monsieur Franz Fayot a abordé, mais le peuple ukrainien aimerait d'abord gagner la guerre, tout autre chose est secondaire pour le moment. Le Premier ministre luxembourgeois estime que l'accent doit être mis sur une victoire militaire. Le dilemme est de savoir si l'on accepte que l'on puisse repousser les limites par la violence. Le Premier ministre affirme que pour le Gouvernement, et il espère pour le Parlement aussi, cela est un principe qu'il ne peut, et ne doit, accepter. Il faut donc soutenir l'Ukraine.

Le Premier ministre ajoute que les différents ministres peuvent aussi expliquer ce qui est fait dans les différents ministères, mais il pense que le point principal réside dans la défense. Pour l'année 2024, l'aide luxembourgeoise est passée de plus de 70 millions d'euros à 80 millions d'euros. Un projet qui est envisagé est lié au besoin des Ukrainiens en matière de capacité de satellites. Le Luxembourg leur donne notamment 5 millions d'euros pour réaliser un accord avec la Société européenne des Satellites (ci-après « SES »), ce qui serait un retour économique. C'est principalement dans le domaine militaire que l'aide est dirigée.

Monsieur Georges Engel (du groupe politique LSAP) observe qu'on avait expliqué aux députés de la Commission de la Défense que cette année et celles à venir le Luxembourg augmenterait ses efforts de défense. Cela comprend notamment les programmes anti-missiles, qui pourraient par exemple aider à mieux soutenir l'Ukraine.

Il explique que dans la Commission de la Défense, il a été dit qu'en 2022 il s'agissait d'une aide de 74 millions d'euros, en 2023 c'était 96 millions d'euros, mais le Premier ministre parle désormais de 80 millions d'euros. Le député demande si ce chiffre correspond à des chiffres pour des aides supplémentaires qui s'additionne à ces 96 millions d'euros.

Le Premier ministre, Monsieur Luc Frieden explique qu'il s'agissait en 2022 de 74,4 millions d'euros, en 2023 de 96 millions, et cette année de 80 millions. Il est écrit dans l'accord : « *at the time of signature of the present agreement, Luxembourg has allocated 80 million* ». Le Premier ministre précise qu'il s'agit en réalité de 75 millions, car les 5 millions de la SES sont encore en discussion. Cela dépend des projets concrets.

Monsieur Tom Weidig (du groupe politique ADR) demande des précisions concernant les 80 millions d'euros. Il souhaite savoir s'il s'agit d'armes que le Luxembourg achète puis livre, s'il s'agit d'armes provenant des réserves luxembourgeoises, ou de services loués. Il aimerait concrètement savoir quels sont les services ou matériel, et à qui le Luxembourg les achète.

Le Premier ministre, Monsieur Luc Frieden répond qu'il doit se référer à la ministre de la Défense. Il s'agit principalement d'armes achetées, et d'armes provenant du stock luxembourgeois.

Monsieur Tom Weidig (du groupe politique ADR) demande auprès de quelles sociétés le Luxembourg achète ces armes.

Le Premier ministre, Monsieur Luc Frieden dit qu'il ne peut pas lui répondre et invite Monsieur Tom Weidig à s'adresser à la ministre de la Défense, Madame Yuriko Backes.

Monsieur Yves Cruchten (du groupe politique LSAP) évoque la réunion de l'OTAN, où il a été déclaré que les Etats-Unis stationneraient des fusées à longue portée en Allemagne. Cela a porté à une grande discussion en Allemagne. Le député demande s'il s'agissait d'un sujet où l'OTAN est impliquée ou si cela est juste entre les Etats-Unis et l'Allemagne. Il veut également s'il y a d'autres initiatives similaires. Comme on parle d'armement en Europe, il serait utile de savoir s'il y a une stratégie derrière cela, si l'OTAN est impliquée, ou s'il s'agit juste d'un sujet entre l'Allemagne et les Etats-Unis.

Le Premier ministre, Monsieur Luc Frieden répond que ce n'était pas un sujet lors de la réunion de l'OTAN. Il s'agit d'accords bilatéraux dans le contexte d'une stratégie générale de l'Ouest, donc ce n'est pas formellement l'OTAN.

Le Premier ministre explique que dans ce contexte d'accords bilatéraux, l'armement en Pologne est aussi en pleine expansion. La Pologne a désormais la plus grande armée d'Europe en termes de personnes, et souhaite continuer à la développer. D'autres pays veulent également développer leur armée. Une grande partie des pays présents lors du sommet ont dit qu'ils allaient sur des dépenses dans la Défense à 3% et 4% de leur Revenu National Brut. Il ajoute qu'ils ne dépensent pas cet argent parce que la situation de sécurité a été fondamentalement changé par la guerre en Ukraine.

Un autre point qui a été discuté consistait à l'éventuel retrait des Etats-Unis, et à la capacité des Etats européens à donner plus d'argent à l'Ukraine. Par principe, les pays

d'Europe estiment devoir soutenir l'Ukraine seuls, mais le Premier ministre souligne les implications financières. Les Etats-Unis ont une des plus grandes forces militaires et un budget pour ce genre de crise, ils ont une grande industrie de la Défense. Le Premier ministre pense que cette question risque de se poser pour l'Europe. Il a été dit pendant le sommet qu'il faudra faire plus pour la défense les prochaines années, qu'il fallait renforcer l'industrie de défense, et qu'il fallait continuer de soutenir l'Ukraine car la situation ne se résoudra pas du jour au lendemain.

Encore un point, qui l'a interpellé, est que les quatre démocraties de la région indopacifique ont été invitées après le souhait des Etats-Unis, à savoir l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon, et la Corée du Sud. Pour ces pays, la Chine représente un grand défi, et ils en sont très alarmés. Le Premier ministre explique que la question de la Chine se pose différemment pour eux, car la géographie joue un rôle. Pour les pays d'Europe, la Chine est plus économiquement visible que militairement, ce qui n'est pas le cas dans l'indopacifique. La marine chinoise est notamment considérée comme la meilleure marine qui existe. Le Premier ministre se dit impressionné par la manière dont les quatre pays invités voient la situation.

Monsieur Sven Clement (*de la sensibilité politique Piraten*) revient sur les 5 millions d'euros de la SES qui éventuellement ne se rajouteront pas aux 75 millions d'euros. Le Luxembourg n'a pas uniquement les capacités satellitaires que la SES donne, il y a aussi trois grands programmes satellites dans lesquels le Grand-Duché est engagé qui ont une connotation militaire. Monsieur Sven Clement demande ce qu'il en est, où ils peuvent être mobilisés pour l'Ukraine ou si c'est déjà le cas. Il mentionne ensuite le Luxeosys, qui n'est toujours pas en l'air. Il souhaiterait des informations sur la date d'opérationnalité du satellite, car il pourrait couvrir l'Ukraine si le Luxembourg est prêt à le mettre à disposition.

Ensuite, au sujet des 5 millions d'euros de la SES, Monsieur Sven Clement fait savoir que la somme est minime en comparaison du dommage dans le cadre du O3BM power/MGS Constellation. Il y a eu 420 millions de dommages car les satellites Boeing ne fonctionnent pas comme prévu. Le député demande quel est le projet concret de la SES si les trois composantes militaires que le Luxembourg fait aujourd'hui avec la SES ne fonctionnent pas ou ne sont pas opérationnelles comme ce qui est espéré. Il souhaite savoir si c'est une capacité purement commerciale que le Luxembourg achète ou met à disposition, et dans quel cadre cela fonctionne.

Madame Nancy Arendt (*du groupe politique CSV*) évoque une visite en parallèle du sommet à Washington, à laquelle le Président de la Chambre des Députés a également participé, et où il avait clairement énoncé l'engagement du Luxembourg aux « 2% », et quand ils seront atteints.

La députée évoque ensuite une situation relativement dramatique car quelques jours avant, l'hôpital pour enfants de Kiev a été attaqué, et de nombreux enfants n'avaient, et n'ont toujours, plus de soins. Il y avait eu un appel émotionnel du chef de la délégation polonaise pour voir si d'autres pays seraient prêts à les prendre en charge. La délégation luxembourgeoise avait écouté cet appel avec sympathie, et voudrait savoir si le Président en avait déjà discuté ou si le gouvernement serait prêt à faire les démarches pour accueillir et signer ces enfants dans les hôpitaux luxembourgeois.

Monsieur Charles Goerens (*du groupe politique Renew Europe, du parti politique DP*) revient sur la question que Monsieur Yves Cruchten avait posée sur le stationnement des fusées en Allemagne. Il est étonné que cela n'ait pas été thématiqué au sommet de l'OTAN, car il est normalement d'usage pendant les réunions de l'OTAN qu'une analyse

ou un commentaire soit fait sur les menaces. S'il est bien informé, le stationnement planifié est une réponse sur une menace de la Russie qui va elle aussi stationner des fusées, notamment en Biélorussie.

Le député européen regrette qu'aucune discussion n'ait eu lieu, car la discussion viendra, et il trouverait cela mieux qu'elle ait lieu maintenant où il y a une grande acceptation envers les efforts de défense. Il évoque des parallèles avec la double décision de l'OTAN. Monsieur Charles Goerens estime qu'il ne faut pas menacer volontairement le consensus au sein de la population en ne thématissant pas ce sujet.

Le Premier ministre, Monsieur Luc Frieden prend la parole pour répondre aux questions.

Concernant celles de Monsieur Sven Clement, il lui propose en automne de venir rencontrer la ministre de la Défense, ou l'armée, qui pourront lui décrire plus en détail les aides concrètes de nature militaire que le Luxembourg donne à l'Ukraine. Le Premier ministre explique ensuite que les 5 millions d'euros avec la SES étaient plus pour voir comment leur offrir davantage, mais aussi car ils souhaitent en tant que Gouvernement avoir un retour économique. De plus, les Ukrainiens leur avaient dit que des satellites étaient toujours utiles dans une guerre. Selon le Premier ministre, il s'agit donc plus d'une déclaration politique concernant les 5 derniers millions pour atteindre les 80 millions d'euros pour que cela rentre dans le contrat. Concernant les autres 75 millions, le Premier ministre pense que des informations plus concrètes pourront être fournies en automne.

Au sujet des enfants et des horribles attaques sur l'hôpital dont parlait Mme Nancy Kemp-Arendt, le Premier ministre explique avoir proposé cette idée au Président Zelenski à Washington. Il s'est avéré que les parents de ces enfants préfèrent garder leurs enfants chez eux.

Ensuite, le Premier ministre affirme qu'il ne peut qu'être d'accord avec ce que dit Monsieur Charles Goerens. Les pays européens n'étaient pas habitués à déployer des fusées capables d'atteindre des cibles dans des zones où ils ne s'attendaient pas à un danger. Cependant, la Russie a attaqué l'Ukraine, un acte qu'ils jugeaient auparavant inimaginable. Il y a dix ans, personne ne pensait non plus qu'un pays pourrait franchir une frontière ainsi, mais la guerre en Crimée a remis en question cette idée. Des sanctions ont été prises en réponse, mais la plupart des pays n'imaginaient pas que cela ne serait que la première étape.

Il souligne que, après les deux provinces de l'Est de l'Ukraine, un autre pays pourrait être visé, ce qui inquiète particulièrement les pays baltes et la Pologne. Ceux-ci estiment que si cette stratégie réussit et permet d'agrandir le territoire, elle risque de se poursuivre. Il mentionne également que les députés de la Commission des Affaires étrangères ont rencontré des représentants de ces pays, qui font partie d'organisations internationales où ils peuvent partager leurs préoccupations. Les pays baltes et la Finlande ressentent une véritable peur, avec 2 000 kilomètres de frontière commune avec la Russie.

Le sommet de l'OTAN est le premier auquel la Finlande et la Suède ont participé. Le Premier ministre explique qu'il y a 20 ans cela aurait été inimaginable, car ils étaient neutres pour diverses raisons. Aujourd'hui, ces pays disent avoir besoin de cette solidarité pour qu'ils puissent être aidés au cas où un char apparaîtrait. Ces changements géopolitiques vont très loin. Le Premier ministre est d'accord avec Monsieur Charles Goerens sur le fait qu'il faille des discussions à ce sujet dans ces pays, et au niveau international, mais même sans discussion ces stationnements auront lieu.

Le Président remercie le Premier ministre pour ses explications. Il fait une remarque à propos de ce que Monsieur Charles Goerens soulevait. La Commission des Affaires étrangères a une Sous-Commission, qui s'occupe notamment de la stratégie industrielle en ce qui concerne la défense politique à l'avenir. Au niveau parlementaire, la thématique est déjà discutée.

Monsieur Tom Weidig (*du groupe politique ADR*) affirme que dans toute guerre, il est important de voir une fin de partie, c'est-à-dire comment la guerre va se terminer. La Russie a tellement investi et tant de vies ont été perdues qu'elle ne veut en aucun cas sortir complètement du conflit. Si elle en sortait, le régime s'effondrerait, car les Russes ne pardonneraient pas au gouvernement d'avoir perdu la guerre.

Le scénario le plus probable, selon le député, est donc qu'un jour ou l'autre, il y ait un accord qui ne satisfasse pas les deux parties. Il demande quelles sont les lignes rouges du Luxembourg pour l'accord sur la coopération en matière de sécurité, et s'il continuerait à mener cette coopération en matière de sécurité. Il souhaite savoir si le Luxembourg continuerait à accorder 50 millions d'euros à l'Ukraine si celle-ci n'a pas l'intention de mettre fin à la guerre, ou si le Grand-Duché a une ligne rouge qui justifierait l'arrêt de ses financements à l'Ukraine.

Le Premier ministre, répond que la solution se trouve entre les mains de l'Ukraine. Elle a été attaquée, elle est la victime, et il ne peut y avoir d'accord qui n'intègre pas l'approbation de l'Ukraine.

D'après lui, dire aux Ukrainiens que cela suffit revient à violer les principes de souveraineté et d'intégrité territoriale, ainsi que le droit international que le Luxembourg a accepté depuis 70 ans et pour lequel il s'est battu au cours des dernières années. Il affirme qu'il est impossible de modifier les frontières par la violence, mais que des représailles organisées au niveau international sont possibles.

Il raconte avoir appris ce matin qu'un jugement de la Cour internationale de Justice a clairement examiné les éléments juridiques relatifs à l'indépendance du Kosovo, concluant que celle-ci est conforme au droit international. Bien que de nombreuses questions subsistent, il estime qu'on ne peut pas remettre en cause l'intégrité territoriale d'un pays de manière unilatérale par des actions militaires. À ce sujet, il pense, et espère, que l'ensemble du gouvernement et du Parlement doit soutenir l'Ukraine, car il s'agit de principes fondamentaux.

Monsieur Georges Engel (*du groupe politique LSAP*) souhaite réagir aux propos de Monsieur Tom Weidig, qui affirmait que, parce que la Russie a investi beaucoup d'argent dans cette guerre et que de nombreuses vies ont été perdues, l'Ukraine devrait accepter que la Russie garde le territoire. Il trouve que cet argument est pour le moins étrange, car il remet en question l'intégrité territoriale et l'idée même de se déplacer avec des chars sur des territoires étrangers.

Le Président répond qu'il s'agit d'une autre discussion. C'est une remarque qui a été formulée, mais il estime qu'il faut revenir et se concentrer sur le sujet initial. Il demande s'il y a d'autres questions.

Monsieur Sven Clement (*de la sensibilité politique Piraten*) revient sur un aspect de l'accord qui l'a interpellé, à savoir le point 15 concernant les sanctions, où le Luxembourg s'engage à augmenter les coûts pour la Russie par des sanctions, et où il est précisé que le pays reste engagé dans le cadre de l'UE pour mettre en place ces mesures. Le député se demande comment cela s'articule avec un autre dossier plus complexe, dans

lequel le Grand-Duché se retrouve face à un multimilliardaire en vertu d'un ancien traité entre l'UEBL et l'Union soviétique².

Monsieur Sven Clement demande s'il existe une évaluation des conséquences possibles de cet accord, en particulier dans ce domaine. Il tient cependant à insister sur le fait qu'il est en faveur des sanctions et qu'il s'est toujours déclaré en leur faveur. Il faut juste s'assurer qu'il n'y aura pas d'effet boomerang à un moment donné.

Le Premier ministre, Monsieur Luc Frieden tient à préciser au sujet de cette affaire, l'affaire Fridman, qu'à part une lettre, la procédure n'a pas encore commencé.

Ensuite, il souligne que les sanctions ont toujours une valeur symbolique. Elles peuvent être contournées par d'autres pays, ce qui constitue un véritable problème, car de nombreux pays ne les appliquent pas. La Turquie, membre de l'OTAN, ne les met pas en œuvre, tout comme certains pays des Balkans, comme la Serbie. Cela soulève également des questions concernant la coopération avec l'UE.

Il évoque également les avoirs, précisant que l'UE fait une distinction claire entre les avoirs de l'État russe ou de la Banque centrale russe, qui fait partie de l'État, et les avoirs des citoyens russes. Au Luxembourg, il n'y a pratiquement aucun avoir de l'État russe, de la Banque centrale russe, ni des citoyens russes. La majorité de ces fonds se trouvent à Euroclear à Bruxelles. Il a été suggéré que les intérêts générés par ces fonds pourraient être utilisés pour financer la reconstruction, compenser les dommages causés par les Russes en Ukraine, ou encore pour de l'aide militaire. Dans ce cas, le Luxembourg n'est pas concerné. Les autres questions posent des problèmes juridiques complexes, et l'UE n'a, pour l'instant, pas donné de réponse claire à ce sujet.

Le Premier ministre explique que le Grand-Duché a en conséquence maintenu une posture relativement neutre jusqu'à présent, et affirmé qu'il fallait être juridiquement très clair avant de libérer l'argent des citoyens russes à cette fin. Ces fonds restent gelés, et concernant leur utilisation le Premier ministre explique que le Luxembourg n'est pas le seul pays à avoir de sérieuses réserves, car il n'est juridiquement pas clair s'il est possible de saisir de l'argent par une décision politique.

Il précise qu'en l'espèce, il ne s'agit pas d'une expropriation mais du gel d'avoirs découlant d'une décision européenne mise en œuvre par le Luxembourg. Le Premier ministre reconnaît qu'il s'agit d'une affaire complexe. Le Premier ministre affirme que cet accord n'a aucun impact négatif pour l'Europe, ni dans un sens ni dans l'autre.

Le Président remercie le Premier ministre pour sa disponibilité et demande aux députés membres de la Commission des Affaires étrangères de rester dans la salle afin de traiter quelques points formels.

² <https://jusmundi.com/fr/document/treaty/fr-accord-entre-les-gouvernements-du-grand-duche-de-luxembourg-et-du-royaume-de-belgique-et-le-gouvernement-de-l-union-des-republiques-socialistes-sovietiques-concernant-l-encouragement-et-la-protection-reciproques-des-investissements-belgium-luxembourg-russian-federation-bit-1989-thursday-9th-february-1989>

3. **Examen du tableau contenant la proposition de classement des documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux**

Ce point concerne exclusivement les membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Le tableau est approuvé tel que proposé.

4. **Divers**

Aucun point n'a été abordé sous « Divers ».

Luxembourg, le 05 décembre 2024

Procès-verbal approuvé et certifié exact